



**riedisheim**  
www.riedisheim.fr

## Pièces à fournir pour un PACS

### **Dans tous les cas :**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Convention (CERFA)
- Déclaration conjointe de PACS avec attestation sur l'honneur de non parenté, non alliance et de résidence commune (CERFA)

-----

**Si veuf/veuve :** copie intégrale de l'acte de décès du/de la précédent/e conjoint/e

**Si divorcé/e :** en l'absence de mention du divorce sur l'acte de naissance, copie intégrale de l'acte de mariage avec mention de divorce

**Si régime de protection :** copie de l'extrait du Répertoire Civil

**Si nationalité étrangère et né à l'étranger :**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois traduit en français par un traducteur assermenté en France
- Certificat de coutume
- Certificat de non pacs à demander au ministère des affaires étrangères à Nantes
- Attestation de non inscription au Répertoire Civil et au Répertoire Civil annexe à demander au ministère des affaires étrangères à Nantes